

**Association des professeures et des professeurs retraités de l'UQAM**  
**(APR-UQAM)**

**Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels**

**Date d'entrée en vigueur : 4 mars 2026**

**Contexte**

Cette politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels de l'APR-UQAM s'inscrit dans la lignée des pratiques de confidentialité de l'APR-UQAM concernant les renseignements personnels de ses membres.

Elle répond aux exigences de la **Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé** :

1. *La présente loi a pour objet d'établir, pour l'exercice des droits conférés par les articles 35 à 40 du Code civil en matière de protection des renseignements personnels, des règles particulières à l'égard des renseignements personnels sur autrui qu'une personne recueille, détient, utilise ou communique à des tiers à l'occasion de l'exploitation d'une entreprise au sens de l'article 1525 du Code civil. Elle s'applique à ces renseignements, que leur conservation soit assurée par l'entreprise ou par un tiers, quelle que soit la nature de leur support et quelle que soit la forme sous laquelle ils sont accessibles: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.*
2. *Est un renseignement personnel, tout renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l'identifier.*

(...)

8. *La personne qui recueille des renseignements personnels auprès de la personne concernée doit, lors de la collecte et par la suite sur demande, l'informer:*
  - 1° *des fins auxquelles ces renseignements sont recueillis;*
  - 2° *des moyens par lesquels les renseignements sont recueillis;*
  - 3° *des droits d'accès et de rectification prévus par la loi;*
  - 4° *de son droit de retirer son consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements recueillis.*

## **A) Comment l'APR-UQAM recueille des renseignements personnels sur ses membres.**

Pour devenir membre, une personne soumet un [formulaire d'adhésion](#) au Registraire de l'UQAM. Ce formulaire peut être rempli en format électronique et ensuite expédié au Registrariat de l'APR-UQAM à [apr@uqam.ca](mailto:apr@uqam.ca). Il peut aussi être imprimé, rempli à la main et acheminé au Registraire par courrier.

Le Registraire inscrit ensuite ces renseignements dans la section APR-UQAM du compte de l'UQAM sur la plateforme électronique *Dialog Insight*, qui sert à produire les courriels, les infolettres et autres documents de l'Association.

## **B) Quels sont les renseignements personnels demandés aux membres ?**

Il est demandé aux membres de fournir des renseignements d'identification, des renseignements concernant leur emploi à l'UQAM comme professeure ou professeur et leur consentement à recevoir des communications électroniques de la part de l'APR-UQAM.

### 1) Les renseignements d'identification sont les suivants :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse civique
- Localité
- Province/État
- Code postal
- Pays
- Courriel
- Numéro de téléphone de résidence
- Numéro de téléphone cellulaire

Ces renseignements seront utilisés pour l'expédition de courriels ou d'imprimés aux membres de l'APR-UQAM. Les informations d'adresse postale servent aussi à établir la dispersion géographique des membres. Les numéros de téléphone servent à communiquer avec nos membres en cas de problème quelconque avec leur inscription s'ils ne peuvent être rejoints par courriel.

L'information sur la date de naissance sert à l'expédition de vœux d'anniversaire par courriel. Elle sert aussi à établir des statistiques sur l'âge moyen, l'âge médian et la dispersion des âges parmi les membres pour connaître le profil démographique des membres actifs de l'APR-UQAM.

Certains membres ne fournissent pas leur date de naissance, pour des raisons de confidentialité que l'Association respecte.

### 2) Les renseignements concernant leur emploi à l'UQAM sont les suivants :

- Département d'attache à l'UQAM

- Année d'embauche à l'UQAM
- Date de la prise de retraite de l'UQAM

Ces renseignements servent à établir l'éligibilité d'une personne à devenir membre de l'APR-UQAM. Ils contribuent aussi à établir les parcours de carrière professionnelle de nos membres.

3) Les consentements demandés sur le formulaire d'adhésion :

Les consentements portent sur la réception de courriels d'intérêt général (infolettre, bulletin, sondages, avis de décès, etc.) et la réception de courriels annonçant les activités organisées par l'APR-UQAM.

Ces consentements pour la réception de courriels d'intérêt général ou de courriels d'invitation aux activités de l'APR-UQAM peuvent être retirés en tout temps par le membre, car ces documents contiennent tous un lien de désabonnement aux listes d'envoi.

**C) Quelles sont les personnes qui ont accès aux renseignements personnels des membres de l'APR-UQAM ?**

Différentes personnes peuvent avoir accès aux renseignements personnels des membres de l'APR-UQAM selon leurs rôles et responsabilités dans la gouvernance des renseignements personnels, de leur collecte jusqu'à leur destruction.

Le Registraire de l'APR-UQAM collecte et gère les renseignements personnels des membres dans la section APR-UQAM du compte UQAM (Université du Québec à Montréal) de la plateforme électronique *Dialog Insight*. Il peut être assisté d'un autre membre de l'APR-UQAM dans cette fonction, pour éviter qu'une seule personne ait accès à ces renseignements.

Du fait de sa fonction, le gestionnaire de la plateforme *Dialog Insight* pour l'UQAM a aussi accès à ces renseignements personnels. Il ne les consulte pas.

Les webmestres du site <https://apr.uqam.ca> sont des membres de l'APR-UQAM désignés par le Conseil d'administration de l'APR-UQAM.

Ce sont les webmestres qui autorisent les membres de l'APR-UQAM à accéder à l'intranet en leur donnant le rôle de « Professeur.e retraité.e » dans l'intranet. Les webmestres ont accès aux renseignements personnels que les membres inscrivent dans l'intranet.

**D) Les données personnelles que les membres de l'APR-UQAM inscrivent eux-mêmes dans l'intranet du site web [apr.uqam.ca](https://apr.uqam.ca).**

Les membres de l'APR-UQAM ont le loisir d'inscrire dans l'intranet du site <https://apr.uqam.ca> une ou plusieurs des informations personnelles décrites précédemment. Cela leur permet d'apparaître dans le Répertoire des membres actifs de l'APR-UQAM et de partager leurs informations personnelles avec d'autres membres, s'ils le désirent. Pour des raisons de confidentialité, le Répertoire des membres actifs n'est accessible qu'aux membres qui s'inscrivent dans l'intranet.

En conséquence, les renseignements personnels que les membres inscrivent dans l'intranet de notre site web du site <https://apr.uqam.ca> sont gérés par ces membres.

L'inscription dans l'intranet permet également aux membres de régler le montant de la cotisation annuelle par carte de crédit et d'acheter, le cas échéant, des billets pour des activités, également par carte de crédit. Ces informations sont transmises au Trésorier de l'APR-UQAM pour qu'il puisse identifier les sources de revenus provenant de ces transactions.

L'inscription d'un membre dans l'intranet du site web de l'APR-UQAM est faite par les webmestres du site après vérification de son statut de membre. Les webmestres ont accès aux renseignements personnels que les membres inscrivent dans l'intranet.

### **E) Les mesures de sécurité des renseignements personnels**

Les renseignements personnels des membres de l'APR-UQAM sont consignés dans la section APR-UQAM du compte UQAM de la plateforme électronique *Dialog Insight*. Seules les personnes mentionnées plus haut y ont accès. L'accès à cette plateforme est par nom de compte, nom d'utilisateur et mot de passe.

Les renseignements personnels que nos membres inscrivent dans cet intranet reposent dans une application WordPress conçue par le Service de l'audiovisuel de l'UQAM. Cette application réside sur des serveurs gérés par l'UQAM. L'accès à l'intranet passe par une authentification multifacteurs gérée par l'UQAM.

Concernant les règles de conservation et de destruction des renseignements personnels et pour fins de relance, les renseignements personnels des membres sont conservés trois ans après la fin de leur adhésion à l'APR-UQAM. Ils sont alors détruits après cette période. Ces renseignements comprennent les formulaires d'adhésion sous format électronique ou sur papier ainsi que les renseignements personnels consignés dans la plateforme *Dialog Insight*.

### **F) Les droits des membres qui fournissent des renseignements personnels à l'APR-UQAM**

1) Les membres de l'APR-UQAM peuvent demander à l'APR-UQAM de leur transmettre les renseignements personnels qu'ils nous ont fournis par courriel à [apr@uqam.ca](mailto:apr@uqam.ca) adressé au Registraire.

2) Les membres peuvent aussi vérifier les données personnelles de leur dossier à l'APR-UQAM via leur accès comme membre dans le site <https://apr.uqam.ca> et/ou transmettre à l'APR-UQAM des mises à jour de leurs renseignements personnels par courriel à [apr@uqam.ca](mailto:apr@uqam.ca) adressé au Registraire.

3) En ce qui concerne le droit d'un membre de retirer son consentement, tel que visé à l'article 8, 4<sup>e</sup> alinéa de *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, le membre peut envoyer sa demande par un courriel à [apr@uqam.ca](mailto:apr@uqam.ca) adressé au Registraire.

4) Un membre peut refuser de fournir certains renseignements personnels lorsqu'il complète la fiche d'inscription ou demander le retrait de certains de ceux-ci par un courriel adressé au Registraire de l'APR-UQAM, mais il doit comprendre que l'APR-UQAM devra retenir un minimum de renseignements personnels afin de pouvoir identifier le membre et de pouvoir maintenir son inscription.

5) Les renseignements personnels reçus à l'APR-UQAM ne sont pas transmis à des tiers. Les renseignements personnels inscrits par le membre dans l'intranet (section D) sont rendus disponibles seulement aux autres membres actifs de l'APR-UQAM. En inscrivant lui-même certains de ses renseignements personnels dans l'intranet, le membre consent à les rendre disponibles aux autres membres actifs de l'APR-UQAM.

**G) Les membres peuvent se prévaloir du droit de porter plainte relative à la protection des renseignements personnels.**

Les membres peuvent déposer une plainte concernant la gestion de leurs renseignements personnels au Président.e de l'APR-UQAM selon le processus indiqué dans le [Processus de traitement des plaintes](#) relatives à la protection des renseignements personnels.

**H) Les coordonnées de la personne responsable pour toute question à cette politique de protection des renseignements personnels**

Le ou la Président.e de l'APR-UQAM, en raison de son statut d'autorité dans l'Association, est la personne à qui peut être adressée toute demande d'information relative à cette politique par courriel à son endroit à [apr@uqam.ca](mailto:apr@uqam.ca). Selon la nature de l'information demandée, le Registraire ou le Webmestre ou toute autre personne habilitée pourraient aussi y répondre.